

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 256
28 juin 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-cinquante-sixième (256^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 28 juin 2016, à 19 h30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(M)
M. Patrick LAGUEUX	(P) (<i>À distance</i>)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(M)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA, Directrice SREJ

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, le commissaire Patrick Lagueux prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Il est donc réputé présent à la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mai 2016 (No 253) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 14 juin 2016 (No 254) et du mardi, 21 juin 2016 (No 255)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mai 2016 (No 253) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 14 juin 2016 (No 254) et du mardi, 21 juin 2016 (No 255)
6. Prévisions budgétaires 2016-2017 (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
7. Structure administrative 2016-2017 (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. École Marie-Rivier – Servitude Hydro-Québec – Acte d'extinction et de création de servitude (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. Horaire d'été (**Service des ressources humaines – Dossier d'information**)
10. Suivi aux résolutions "jeunesse" (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
11. Nomination – Direction adjointe d'établissement (**Direction générale – Dossier de décision**)
12. Motion de félicitations à l'endroit de Mme Carmen Lemire - Administratrice de l'ADIGECS (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
13. Motion de félicitations - Implication du Club Rotary (**Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision**)
14. Motion de félicitations - Élèves en FP, FGA, SAE - Suivi au Gala (**Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision**)
15. Période réservée au comité de parents
16. Période réservée au président
17. Période réservée à la direction générale

SUITE, PAGE 3

18. Affaires nouvelles

18.1 Lettre d'accueil et de mandats – Direction générale (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2248/2016

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Accompagnée de parents, Mme Marie-Christine Brunelle s'enquiert, auprès du conseil, de l'évolution du projet d'école alternative et du projet de construction d'une nouvelle école (*et/ou ajout de locaux*) permettant la mise en place d'une école alternative.

Monsieur le président informe Mme Brunelle que la réponse du ministère de l'Éducation, en ce qui a trait à la construction d'une nouvelle école a été reportée au mois d'août. Il en est de même des autres projets soumis par la commission scolaire, en marge du Programme québécois des infrastructures (PQI).

Les promoteurs du projet évoquent la possibilité de se tourner vers l'école L'Aquarelle. Toutefois, les prévisions de clientèles 2016-2017 (*notamment en maternelle*), de même que la capacité d'accueil, ne permettent pas d'envisager cette hypothèse de solution à court terme.

Madame Brunelle remet au secrétaire général une liste de nouvelles signatures de parents intéressés par le projet d'école alternative. Il est de plus convenu qu'une lettre officialisant les démarches menées par les promoteurs du projet auprès de la commission scolaire sera transmise à Mme Brunelle dans un avenir rapproché.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 24 MAI 2016 (NO 253) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 14 JUIN 2016 (NO 254) ET DU MARDI, 21 JUIN 2016 (NO 255)

RÉSOLUTION CC : 2249/2016

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par M. Marc Bergeron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mai 2016 (No 253) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 14 juin 2016 (No 254) et du mardi, 21 juin 2016 (No 255)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 24 MAI 2016 (NO 253) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 14 JUIN 2016 (NO 254) ET DU MARDI, 21 JUIN 2016 (NO 255)

RÉSOLUTION CC : 2250/2016

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mai 2016 (No 253) et les procès-verbaux des séances extraordinaires du mardi, 14 juin 2016 (No 254) et du mardi, 21 juin 2016 (No 255)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017 (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2016-2017 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre au ministre de l'Éducation (*articles 277, 312, et 475 de la Loi sur l'instruction publique*).

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, fait la présentation des prévisions budgétaires.

RÉSOLUTION CC : 2251/2016

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 400 697 \$ et que ce montant est égal à la limite de 10 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2015 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de la péréquation est établie au montant de 8 420 388 568 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée des immeubles imposables;

CONSIDÉRANT que le montant d'aide additionnelle est de 2 982 963 \$;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que les taux de taxe scolaire effectif pour chaque municipalité se situent entre 0,3031 \$ et 0,3149 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée selon la résolution adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance du conseil des commissaires du 24 mai 2016;

CONSIDÉRANT que ces taux respectent les limites prévues par la Loi;

SUITE, PAGE 5

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Manon Rivard :

- que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017, document joint et faisant partie du présent procès-verbal, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- que le budget soit adopté conditionnellement à l'approbation par le Conseil du Trésor des règles budgétaires et à l'adoption du Règlement sur le produit de la taxe scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2016-2017 (Direction générale – Dossier de décision)

Chaque année, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante après consultation des associations concernées.

Pour la première fois depuis près de cinq ans, des ajouts de postes à la structure administrative pour l'année 2016-2017 sont proposés.

Le premier poste ajouté est celui de direction adjointe au service des ressources humaines. Plusieurs raisons motivent l'ajout de ce poste. Tout d'abord, soulignons que l'enjeu de l'accompagnement du personnel est devenu très important depuis l'adoption de notre plan stratégique en 2013. Les recherches démontrent l'importance d'accompagner le personnel dans les changements de pratiques vers l'adoption de pratiques probantes. Ces pratiques appuyées par la recherche sont incontournables pour poursuivre l'augmentation de notre taux de réussite. La formation et l'accompagnement des directions d'établissement par les cadres du service des ressources humaines est essentiel à l'atteinte de nos objectifs organisationnels.

D'autre part, l'augmentation du nombre de membres du personnel, le nombre de personnes en assurance salaire et la complexité des dossiers demandent une expertise supplémentaire.

De plus, les travaux identifiés suite à l'analyse de la firme Raymond, Chabot, Grant et Thornton convergent tous vers un support accru du service des ressources humaines.

Finalement, la direction du service doit pouvoir s'appuyer sur un adjoint ou une adjointe à qui il pourra déléguer des responsabilités qui lui permettront de faire du développement.

Le deuxième élément concerne l'ajout d'un poste de coordination à soixante pourcent (60%) au service éducatif aux jeunes jumelé à un poste d'adjoint au primaire à quarante pourcent (40%). Il s'agit d'un poste temporaire pour tenir compte notamment de la fin d'un contrat de retraite progressive d'une direction d'établissement. L'ajout du poste de coordination est suggéré en prévision de la centralisation des services de psychologie au primaire. Ce service centralisé sera sous la responsabilité de la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes.

SUITE, PAGE 6

D'autre part, afin de tenir compte des départs à la retraite et de la modification du pourcentage de retraite progressive chez le personnel de direction d'établissement, un ajout de deux journées est nécessaire au plan d'effectifs pour l'an prochain.

Les associations de cadres et de directions d'établissement ont transmis des avis favorables aux modifications proposées.

RÉSOLUTION CC : 2252/2016

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse de la firme Raymond, Chabot, Grant et Thornton sur l'optimisation des ressources;

CONSIDÉRANT les chantiers de travail identifiés sur la complémentarité des rôles des professionnels et l'harmonisation des tâches administratives;

CONSIDÉRANT l'importance de l'accompagnement dans la mise en œuvre des pratiques probantes appuyées par la recherche;

CONSIDÉRANT l'orientation de centraliser les services de psychologie du primaire sous la responsabilité du service des ressources éducatives aux jeunes;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés au niveau du service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter du temps de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT les présentations faites auprès du conseil des commissaires et en atelier de travail;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des associations de cadres;

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter les modifications proposées dans le projet de structure administrative pour l'année 2016-2017 déposé par la directrice générale par intérim et de l'autoriser à procéder aux démarches requises pour actualiser cette décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. ÉCOLE MARIE-RIVIER – SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC – ACTE D'EXTINCTION ET DE CRÉATION DE SERVITUDE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

À la suite de l'agrandissement du gymnase de l'école Marie-Rivier, on a dû déplacer une servitude qui se situait directement sur le lieu de l'agrandissement. Les travaux de déplacement de la ligne électrique ont été réalisés et la commission scolaire doit noter l'acte d'extinction et de création de la servitude.

SUITE, PAGE 7

RÉSOLUTION CC : 2253/2016

CONSIDÉRANT l'agrandissement du gymnase de l'école Marie-Rivier situé au 265 rue St-Félix à Drummondville, cadastre 3704662;

CONSIDÉRANT la nécessité de déplacer une servitude d'Hydro-Québec déjà existante;

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec concernant l'extinction et la création d'une servitude (no dossier Hydro-Québec 1402-025/345986).

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par M. Marc Bergeron:

- d'autoriser l'extinction et la création d'une servitude sur les terrains de la Commission scolaire des Chênes à l'arrière du gymnase de l'école Marie-Rivier situé au 265 rue St-Félix à Drummondville, cadastre 3704662;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. HORAIRE D'ÉTÉ (Service des ressources humaines – Dossier d'information)

Depuis plusieurs années, durant la période estivale, le personnel de la Commission scolaire des Chênes bénéficie de la possibilité de se prévaloir d'un horaire lui permettant de compléter ses heures de travail en 4,5 jours, soit du lundi au vendredi midi.

Après consultation des syndicats et associations, pour 2016, l'horaire d'été sera en vigueur pour la période du 4 juillet au 19 août 2016; les bureaux seront donc officiellement fermés, le vendredi en après-midi durant cette période.

Pour le personnel ayant une semaine de travail de 35 heures :

- Du lundi au jeudi : de 8 h à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 45
- Le vendredi : de 8 h à 12 h

Pour le personnel ayant une semaine de travail de 38,75 heures :

- Du lundi au jeudi : de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
- Le vendredi : de 7 h 15 à 12 h

- Pour le personnel ayant une semaine de travail moindre :

. L'horaire est ajusté en conséquence.

10. SUIVI AUX RÉSOLUTIONS "JEUNESSE" (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

Pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires a parrainé un « *conseil des commissaires jeunesse* », constitué de neuf élèves provenant des écoles secondaires de la Commission scolaire des Chênes.

SUITE, PAGE 8

La mise sur pied de ce conseil est, en tous points, conforme à la *Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire*, telle qu'en vigueur à la commission scolaire et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* à cet égard.

Les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*). Lors d'une séance tenue le 17 mai 2016, ils ont donc adopté, de façon unanime, six résolutions témoignant de leurs préoccupations dans leur milieu respectif.

Les résolutions-jeunesse qu'ils ont adoptées sont donc soumises au conseil des commissaires, afin que celui-ci les fasse siennes en assure le suivi.

RÉSOLUTION CC : 2254/2016

Mise en place des mesures de remédiation en cours d'année scolaire

CONSIDÉRANT que pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a parrainé la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 9 élèves provenant des écoles secondaires de la commission scolaire.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT le souci des membres du conseil jeunesse pour la persévérance et la réussite du plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT les besoins de certains élèves liés à l'utilisation des mesures de remédiation mises en place à l'école;

CONSIDÉRANT que les besoins identifiés surviennent à différents moments de l'année scolaire et pas uniquement en fin d'année scolaire;

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Lyne Bélanger:

- De prendre acte de la résolution jeunesse et de sensibiliser les écoles secondaires à la nécessité d'instaurer les mesures de remédiation accessibles aux élèves plus tôt, au cours de l'année scolaire, afin de donner aux élèves éprouvant des difficultés de bénéficier de meilleures chances de réussite aux examens ministériels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Échanges avec les partenaires locaux – Projet de salle de spectacles

RÉSOLUTION CC : 2255/2016

CONSIDÉRANT que pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a parrainé la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 9 élèves provenant des écoles secondaires de la commission scolaire.

SUITE, PAGE 9

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT la problématique liée au manque d'espace pour les élèves du programme particulier en danse, telle que décrite dans le projet de résolution portant spécifiquement sur ce sujet et présenté dans le cadre de la séance du conseil jeunesse;

CONSIDÉRANT que la création et/ou construction d'une nouvelle salle de spectacles pourrait permettre de résoudre la problématique énoncée;

CONSIDÉRANT que, dans un passé récent, les projets réalisés à la suite de partenariats impliquant les « acteurs locaux » (*ex : CSDC-Ville-Cégesp, Maison des arts*) se sont avérés gagnants;

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Manon Rivard:

- De prendre acte de la résolution jeunesse et d'étudier la possibilité d'entamer des discussions avec les partenaires locaux (*notamment la Ville de Drummondville et la Maison des arts Desjardins de Drummondville*), dans le but de doter la collectivité d'une nouvelle salle de spectacles qui serait en mesure de combler les besoins liés aux projets mis de l'avant, notamment, par les établissements de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Sensibilisation au développement durable et à l'environnement – Utilisation de la reprographie

RÉSOLUTION CC: 2256/2016

CONSIDÉRANT que pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a parrainé la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 9 élèves provenant des écoles secondaires de la commission scolaire.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT qu'en cours d'année scolaire, une quantité significative de papier est utilisée dans le cadre des différentes matières enseignées;

CONSIDÉRANT que l'on remarque, dans certains cas, l'utilisation importante de documents reprographiés en mode « *recto* » seulement, ce qui ne permet pas une utilisation plus restreinte du papier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse sont sensibles aux différentes notions qui sont inculquées en matière d'environnement et de développement durable, comme en font foi les projets mis de l'avant dans les écoles;

SUITE, PAGE 10

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Lise Morin:

- De prendre acte de la résolution jeunesse et de sensibiliser les directions d'école à favoriser, auprès de leur personnel, l'utilisation du mode « *recto-verso* » dans les différents documents acheminés au service de reprographie de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Valorisation du programme dit « *régulier* » à l'école

RÉSOLUTION CC: 2257/2016

CONSIDÉRANT que pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a parrainé la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 9 élèves provenant des écoles secondaires de la commission scolaire.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT que les élèves inscrits aux différents programmes particuliers ont accès à des activités diversifiées tout au long de leur parcours scolaire, compte tenu du profil qu'ils ont choisi;

CONSIDÉRANT que les élèves inscrits au « *régulier* » n'ont pas accès aux « *parcours à options* » avant la troisième année du secondaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt des élèves inscrits au « *régulier* » à prendre part à des activités et/ou formations sortant des cadres des matières de base, moyennant des déboursés qui demeureraient abordables;

CONSIDÉRANT que le programme « *régulier* » mérite d'être valorisé;

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par M. Alain Charest:

- De prendre acte de la résolution jeunesse et d'étudier la possibilité d'instaurer un programme « *avec profils ou options* » destinés aux élèves du « *régulier* » dès la première année du secondaire, de façon à les motiver et à valoriser le parcours qu'ils ont choisi.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Accès au réseau Internet dans les écoles

RÉSOLUTION CC: 2258/2016

CONSIDÉRANT que pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a parrainé la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 9 élèves provenant des écoles secondaires de la commission scolaire.

SUITE, PAGE 11

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur parcours scolaire, et particulièrement au secondaire, les élèves doivent avoir recours à des outils de recherche leur permettant de répondre aux exigences liées à leurs travaux scolaires;

CONSIDÉRANT que ces outils de recherche sont invariablement accessibles par Internet;

CONSIDÉRANT que l'accès à Internet, dans les écoles, semble restreint;

CONSIDÉRANT les besoins des élèves à cet égard à des fins pédagogiques;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lise Morin:

- De prendre acte de la résolution jeunesse et d'étudier la possibilité de revoir le balisage de l'accès à Internet dans les écoles, afin d'en favoriser l'utilisation par les élèves, à des fins pédagogiques.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Sensibilisation à l'importance de l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire dans les écoles

RÉSOLUTION CC: 2259/2016

CONSIDÉRANT que pour une seconde année consécutive, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a parrainé la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 9 élèves provenant des écoles secondaires de la commission scolaire.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « *résolutions jeunesse* » qui seraient éventuellement soumises au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT l'importance, pour les membres du conseil jeunesse, de l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire dans les écoles;

CONSIDÉRANT le rôle positif joué, à cet égard, par les animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC) auprès des élèves, tout au long de leur parcours scolaire;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Isabelle Marquis:

- De prendre acte de la résolution jeunesse, quant à l'importance et au rôle des AVSEC dans les écoles primaires et secondaires;
- D'amorcer une réflexion sur les services offerts dans les écoles en matière d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT (Direction générale – Dossier de décision)

Afin de finaliser l'organisation des postes de direction d'école pour l'année 2016-2017, des postes de direction adjointe doivent être comblés. Ceux-ci sont vacants à la suite de plusieurs départs à la retraite et retours à l'enseignement.

Les postes ont été affichés conformément à la politique de gestion des cadres et à la politique de dotation du personnel et un comité de sélection a été formé comprenant trois commissaires, la direction du service des ressources humaines, la directrice générale par intérim et deux directions d'école. De plus, les candidats ont été référés pour une évaluation psychométrique visant à établir leur profil.

Au terme du processus, le comité de sélection recommande l'engagement de la personne identifiée dans la résolution qui suit, afin de combler un poste de direction adjointe.

RÉSOLUTION CC : 2260/2016

CONSIDÉRANT les besoins en personnel d'encadrement des écoles pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus réalisé;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Isabelle Marquis, de nommer :

- ▶ M. Jean-François Lussier

à un poste régulier de direction adjointe d'établissement et de confier à la direction générale le mandat de déterminer la date de leur entrée en fonction.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE MME CARMEN LEMIRE - ADMINISTRATRICE DE L'ADIGECS (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2261/2016

CONSIDÉRANT la réélection récente, pour un 3^e mandat, de Mme Carmen Lemire, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, au poste d'administratrice de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS);

CONSIDÉRANT le rôle accru joué par Mme Lemire au sein de l'ADIGECS;

SUITE, PAGE 13

CONSIDÉRANT la confiance manifestée par les pairs de Mme Lemire à son endroit, de même que le rayonnement de la commission scolaire et la transmission d'informations utiles à son bon fonctionnement (*de par le rôle de Mme Lemire*);

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Gaétan Delage, de transmettre à Mme Carmen Lemire les hommages et félicitations du conseil des commissaires.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. MOTION DE FÉLICITATIONS - IMPLICATION DU CLUB ROTARY (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2262/2016

CONSIDÉRANT la générosité renouvelée du Club Rotary de Drummondville à l'égard des élèves de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que cette générosité s'est récemment manifestée par l'attribution de plusieurs bourses (dont les Bourses Alonzo-Malouin et les Bourses Jules-Blanchet), aux élèves de 6^e année, du CFER et à ceux se destinant à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT l'impact de ces contributions sur la persévérance et la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT l'engagement marqué du Club Rotary dans la communauté;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Manon Rivard, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux dirigeants du Club Rotary.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. MOTION DE FÉLICITATIONS - ÉLÈVES EN FP, FGA, SAE - SUIVI AU GALA (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2263/2016

CONSIDÉRANT la tenue, le 19 mai 2016, du Gala de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT la formule mise en place par les organisateurs, laquelle favorisait la participation et les témoignages des enseignants à l'endroit de leurs élèves;

CONSIDÉRANT le type d'animation préconisé, au premier chef, par Mélanie Lafond, conseillère d'orientation, Guillaume Marquis, enseignant et Normand Page, conseiller en communication à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu l'événement;

CONSIDÉRANT le travail exceptionnel réalisé par l'équipe du Gala;

SUITE, PAGE 14

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux organisateurs du Gala 2016 de la FP, FGA, SAE.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents a tenu sa dernière rencontre de l'année 2015-2016 le 15 juin dernier. À cette occasion, Mme Louise Parenteau a entretenu les membres sur le Soutien aux comportements positifs (SCP). Le commissaire-parent, Marc Bergeron, s'exprime sur la perception qu'ont les parents du SCP, perception qui est variable d'un milieu à l'autre. Selon lui, la présence restreinte de Mme Parenteau fait en sorte qu'on ne voit pas nécessairement les bienfaits du SCP, qui sont pourtant bien présents.

Il souhaite sensibiliser le conseil à une période de « libération » plus étendue de Mme Parenteau, afin de bonifier les impacts du SCP. À cela, la directrice générale par intérim, Mme Chantal Sylvain, répond que dès 2016-2017, deux jours de libération en SCP sont prévus, plutôt que 1,5. Un minimum de rencontres sera exigé, afin d'assurer l'efficacité du SCP. Les directions d'établissement ont été sensibilisées à cet égard.

Par ailleurs, le comité de parents a également accueilli la nouvelle directrice générale de la commission scolaire, Mme France Lefebvre. Sa présentation a été fort appréciée par les parents présents.

16. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président fait le bilan politique de l'année scolaire 2015-2016. Le voici dans son intégralité.

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

BILAN DES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

INTRODUCTION

Il me fait plaisir de livrer un bilan des activités de la présidence et du conseil des commissaires. L'année scolaire 2015-2016 aura été la première année scolaire complète que le conseil aura connu depuis le début de son mandat entrepris en novembre 2014.

Ce bilan est surtout politique, le bilan administratif faisant l'objet du rapport annuel produit normalement en décembre, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*. Les mots « *résilience* » et « *persévérance* » décrivent certainement cette année scolaire, politiquement parlant.

LES FAITS SAILLANTS

- *Tournée des conseils d'établissement*

Dans un esprit de rapprochement et afin de faire valoir les rôles complémentaires de chacun, j'ai effectué une tournée de tous les conseils d'établissement et centres de notre organisation. Ces rencontres (*on parle d'une trentaine*) m'ont donné l'occasion de mieux faire connaître le palier politique et de déboulonner certains mythes.

On ne fait jamais erreur en accentuant la communication. Même si cet exercice est éreintant et dérange un peu le fonctionnement du conseil des commissaires (*plusieurs conseils d'établissement se réunissant les mardis*), cette tournée devra être reprise l'an prochain, peut-être un peu plus tard, dans l'année, pour donner le temps à chaque conseil de prendre son rythme de croisière. Les interactions en seront facilitées.

- *Nomination d'une nouvelle direction générale et lettre de mandat*

Même si le départ d'une estimée directrice générale peut être source d'inquiétudes pour une organisation, la nôtre a choisi d'y voir une opportunité. Belle occasion pour faire le point, réfléchir à ce que nous voulons et aller de l'avant. Le conseil des commissaires s'est retrouvé au cœur de sa fonction première de gouvernance : le choix de sa seule employée et l'adoption d'une lettre d'accueil et de mandat pour lui fournir des grandes orientations.

- *Projet de loi 86*

Le conseil a abordé ce projet de loi de diverses façons dans la plupart de ses rencontres. Ce sujet a été omniprésent car la plupart de ses dispositions apparaissaient inutiles, sinon nuisibles à l'élève et à la mission éducative, en bout de ligne.

- *Conseil jeunesse*

L'incertitude quant à la survie du conseil des commissaires a retardé et certainement affecté l'organisation de cette activité. Malgré tout, elle demeure un de mes coups de cœur. Les jeunes ont fièrement représenté leur école secondaire et ont fait preuve d'une grande vivacité. Les résolutions « jeunesse » adoptées font réfléchir et le contact entre ces jeunes et les élus est tout à fait pertinent et rafraichissant.

- *Suivi des travaux de la firme RCGT et un nouvel esprit d'unité*

Ces travaux sont davantage d'ordre administratif. Dans une saine gouvernance, le conseil doit toutefois s'assurer qu'un suivi attentif y soit consacré. À ce jour, ces travaux permettent de déboulonner des mythes incrustés depuis longtemps, notamment en matière de répartition de ressources financières. Ils sont une occasion de relancer l'idée que toutes les composantes de la commission scolaire appartiennent à la même organisation et sont interdépendantes et complémentaires. À la suite de ce diagnostic et la recherche des pistes de solutions, notre organisation a ses « *devoirs à faire* » pour un bon bout de temps.

ENCORE ET TOUJOURS : DÉVELOPPER LE CONCEPT DE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

C'est mon leitmotiv. Notre commission scolaire doit être aux premières loges dans ce développement. Les élus scolaires doivent tenir un rôle actif car, en tant que représentants de la population, ils deviennent le pivot de l'engagement de la société civile dans la mission éducative. Être imputable devant la population du bon fonctionnement de la commission scolaire, n'est-ce pas là une formidable façon d'inviter toute une communauté à s'intéresser à la chose scolaire, en tant que bien public ?

C'est pourquoi, j'ai voulu de multiplier les occasions de mettre sur la place publique les enjeux de notre mission éducative. Il faut le faire sans relâche.

Je suis heureux de voir que notre équipe administrative a accepté mon invitation de joindre à l'envoi postal des comptes de taxe, une lettre du président à l'intention des contribuables.

Notre équipe administrative a aussi intégré à notre site internet, une foire aux questions pour mieux faire connaître, à nos contribuables, la raison d'être de la perception de cette taxe mal-aimée.

TAUX DE PRÉSENCE AUX ASSEMBLÉES ET ATELIERS

Encore une fois cette année, ce taux est excellent; il a été de 95%. La population peut être fière de ses élus scolaires et commissaires-parents qui démontrent un intérêt de tous les instants et une compétence certaine pour la chose éducative, ce qui mérite le respect. En 2015-2016, les élus ont siégé au cours de 16 assemblées publiques et 25 ateliers de travail.

LES AUTRES ACTES

- J'ai aussi signé des certificats d'attestation d'études professionnelles. J'aime bien le symbole que cela représente. Un élu de la communauté constate par sa signature, la réussite d'un élève. J'y prends plaisir.
- J'ai proposé l'adoption de plusieurs motions de félicitations par le conseil. Je constate que de plus en plus de collègues commissaires emboîtent le pas. Je crois que ces marques de reconnaissance sont appréciées. Je tends maintenant à en élargir le cadre pour y inclure des organismes, individus ou entreprises externes à la commission scolaire qui revendiquent le statut de membres de la communauté éducative.

LES DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE

- Réclamation totale pour frais de repas : 1 143 \$
- Réclamation totale pour frais de déplacement : 284 \$
- Réclamation totale pour frais d'hébergement 1 796 \$

PERSPECTIVES

- *Structurer notre reddition de compte dans la communauté*

On ne pourra convaincre la population de l'importance de prendre part à la mission éducative sans provoquer toutes les opportunités possibles de lui rendre compte de nos actions, résultats et défis.

La Chambre de commerce et d'industrie, le conseil des maires de la MRC et différents organismes où siègent des leaders de la société civile doivent devenir nos cibles de prédilection pour faire rapport et se mettre à l'écoute.

- *Poursuivre notre réflexion sur les revenus autonomes*

Les divers groupes qui sont venus au conseil pour faire part de leurs projets exceptionnels et surtout des larges besoins de financement lancent le débat sur la recherche de revenus autonomes. Considérant nos règles budgétaires et nos capacités à cet égard, plusieurs projets ne pourront voir le jour sans un apport financier extérieur. Ceci étant, tous reconnaissent les défis que pose la philanthropie en éducation, surtout à l'égard d'un corps public qui perçoit des taxes directement de la population.

- *Nos projets de constructions et d'agrandissement*

Le gouvernement ne pourra ignorer encore longtemps les besoins d'espace provoqués par la croissance de notre population scolaire. Quatre projets majeurs sont à l'étude actuellement. Certains en sont à leur deuxième tour.

Malgré la construction récente de trois (3) écoles primaires, une quatrième doit être bâtie et une autre agrandie. La pression ne tardera pas à se faire sentir au secondaire, d'autant que la désuétude de nos équipements au secteur professionnel de la cuisine, de la pâtisserie et du service de table a largement été démontrée.

Quant au secteur de la mécanique de véhicules lourds, même si l'enjeu n'est pas populationnel, la mise en place, à notre centre de Saint-Germain-de-Grantham, d'une formation professionnelle exclusive au Québec vouée à la mécanique et l'entretien des véhicules de transport collectif urbain, serait un superbe atout pour notre région.

- *La tournée des programmes pour élèves en difficultés d'apprentissage*

J'ai annoncé mon intention de visiter certaines classes ou programmes destinés à nos élèves en difficultés au secondaire, plus particulièrement ceux de notre école des « *parcours axés sur l'emploi* ». Malgré la très grande ouverture manifestée par les équipes-écoles, je n'ai pu matérialiser cette intention. Ce n'est que partie remise.

- *L'élaboration d'un nouveau dialogue avec le ministre de l'Éducation et les commissions scolaires*

Il s'agit d'un dossier à l'échelle provinciale. J'ai l'intention de présenter une proposition novatrice à mes collègues présidents des commissions scolaires. Même si le gouvernement a décidé de maintenir l'existence de l'actuelle gouvernance des commissions scolaires, les graines de l'incompréhension sont encore en terre.

Le Projet de loi 105 (*nouvelle mouture du défunt Projet de loi 86*) démontre que la méfiance gouvernementale face aux élus scolaires et leurs capacités à gouverner, ne s'est pas dissipée. Dans l'esprit et la lettre de ce Projet de loi, le conseil se retrouve dans un étau entre le comité de répartition des ressources et les pouvoirs ministériels susceptibles de modifier tous ses actes.

Devant ce projet, il faut revoir les tenants et aboutissants des communications et divers liens entre les commissions scolaires et le ministre, pour les étendre aussi à la sphère politique. Dans le cadre de la commission parlementaire sur l'étude du Projet de loi 86, on a vécu une expérience sans précédent qui a entraîné la comparution d'un très grand nombre de politiciens scolaires devant cette institution.

Il faut bâtir sur ce début de dialogue entre élus provinciaux et scolaires. Un processus de reddition de compte (*enchâssé dans la loi*) donnant lieu à une rencontre entre le ministre et son équipe et chacune des commissions scolaires (*l'ensemble de ses composantes*), à l'intérieur d'un cycle à être déterminé, ne pourrait que favoriser cette compréhension mutuelle perdue.

REMERCIEMENTS

- À Mme la directrice générale, Christiane Desbiens et à celle qui lui a succédé par intérim, Chantal Sylvain. Je salue à nouveau leur transparence et ouverture; leur indéfectible volonté à faire de nos écoles de meilleurs lieux de réussite.

- Merci à nos directions de service qui doivent consacrer un temps énorme pour alimenter un conseil gourmand d'informations et d'études d'options.
- À Mme Isabelle Marquis, vice-présidente pour avoir représenté notre commission scolaire en mon absence à différentes reprises, pour la présidence d'assemblées et d'ateliers que j'étais dans l'incapacité d'assumer, pour sa présence à titre de déléguée à l'assemblée générale annuelle de la FCSQ et pour ses précieux conseils ponctuels;
- À M. Marc Bergeron, pilier du comité de sélection de la nouvelle direction générale;
- À Mme Lyne Bélanger qui a accepté de me représenter en quelques occasions, de même que pour sa participation à titre de déléguée à l'AGA de la FCSQ.
- À Mme Lucie Gagnon pour sa participation à titre de juge au concours littéraire proposé par la SSJBCQ) et à titre de déléguée à l'AGA de la FCSQ.
- À mes collègues présidents des autres commissions scolaires qui se sont serré les coudes dans le cadre des débats entourant le défunt Projet de loi 86.
- À la FCSQ, sa présidence, sa direction générale et son équipe pour toutes les informations divulguées et traitées qui ont beaucoup facilité mes prises de parole.
- À tous les membres du conseil des commissaires, élus et parents. Je réitère que, malgré le fond de l'air et les incertitudes, ils ont fait preuve d'assiduité et d'une participation indéfectibles. Sans relâche, ils ont accepté de s'engager au sein de divers comités et de contribuer aux délibérations souvent longues et parfois difficiles des ateliers de travail et assemblées publiques.

CONCLUSIONS

Je crois que ce bilan fait la démonstration d'un apport véritable du palier politique à la mission éducative.

Maintenant libérée du joug des compressions, éloignée du spectre de l'abolition des commissions scolaires et soulagée des guerres de structures, notre organisation pourra consacrer toutes ses énergies à son développement et son amélioration.

Avec toutes les distractions provoquées depuis près de deux ans par l'attitude gouvernementale, il est plutôt surprenant de constater que, malgré tout, notre organisation est loin d'avoir fait du sur-place.

Cela en dit long sur le leadership de Mme Christiane Desbiens, qui peut se retirer avec la satisfaction du travail accompli.

Madame France Lefebvre, notre nouvelle direction générale arrivera en poste ce 1^{er} août et avec elle, une énergie et une vision différente.

Avec des ressources que l'actualité cessera de détourner de leurs objectifs, on peut être aussi optimiste qu'ambitieux.

Le président,

JEAN-FRANÇOIS HOULE
28 juin 2016.

BILAN DES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
ANNÉE SCOLAIRE 2015-16

ANNEXE
LISTE DESCRIPTIVE DES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS 2015-2016

➤ À LA COMMISSION SCOLAIRE

- Fonction de président du conseil des commissaires
 - Tenue de 16 assemblées publiques dont 5 extraordinaires
 - Tenue de 7 rencontres du comité exécutif dont 2 extraordinaires
 - Tenue de 25 ateliers de travail dont 2 présidés par Mme Isabelle Marquis, vice-présidente.

- Fonction de porte-parole de la Commission scolaire
 - Message de la rentrée sur vidéo (merci à Marie-Audrée Houle pour la réalisation technique)
 - Participation à l'inauguration du gymnase triple à l'école Marie-Rivier
 - Conférences et points de presse
 - ❖ 2 points de presse liées au PL-86
 - ❖ Annonce de la nomination de la nouvelle direction générale
 - ❖ Récupération (Ville de Drummondville-CSDC)
 - ❖ Programme de formation pour entrepreneurs du SAE
 - Participation à l'élaboration de plusieurs communiqués de presse
 - Entrevues pour la radio
 - Rédaction du mémoire de la commission scolaire au sujet du PL-86
 - Visites du comité de parents et présence à la soirée des présidents des conseils d'établissement
 - Participation à la soirée reconnaissance du personnel
 - Présence et bénévolat à la course « des chênes-toi »

- Fonction d'assurer la bonne marche de la Commission scolaire
 - Tenue d'environ 40 rencontres de planification et coordination avec la directrice générale
 - Tournée de tous les conseils d'établissement et des centres
 - Proposition et préparation d'une lettre de mandats à l'intention de la nouvelle directrice générale
 - Participation au processus d'établissement du profil et de la sélection de la nouvelle direction générale
 - Une visite au comité EHDAA
 - Rencontre avec Mme Mailhot, de la firme RCGT, pour l'établissement du diagnostic
 - Rencontre avec le CCG-RCGT
 - Tenue de 5 rencontres du comité des ressources humaines
 - Tenue de 2 rencontres du comité de vérification

- Tenue de 2 rencontres du comité de suivi et d'évaluation de la direction générale
 - Tenue d'une rencontre du comité sur la rémunération des commissaires
 - Tenue d'une rencontre du comité sur la fondation
 - Tenue de 3 rencontres du comité des officiers
 - Portes ouvertes des écoles secondaires
 - Rencontre des députés pour le projet de construction de centre de formation professionnelle en cuisine, pâtisserie et service de table et réaménagement à l'école Marie-Rivier
 - Rencontre avec le ministre responsable de la région pour nos projets de construction et d'agrandissement.
- Autres fonctions
- Signature de divers contrats engageant la commission scolaire
 - Signature d'attestations d'études (AEP, etc...)
 - Signature des certificats du président pour le recouvrement des arrérages de taxes et vente sous contrôle de justice
- **ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION EN LIEN AVEC LES ÉLÈVES**
- Supervision de l'organisation du conseil jeunesse et tournée des conseils d'élèves des écoles secondaires en collaboration avec Mme Isabelle Marquis, vice-présidente
 - Participation au gala de la formation professionnelle, du SAE et FGA
 - Présence au spectacle de cirque de l'école Saint-Joseph
 - Présence au gala « *Chapeau les filles* » au Salon rouge de l'Assemblée Nationale
 - Participation au souper du Club Rotary pour la remise de bourses à des élèves du primaire, en vue de leur inscription au programme particulier et à des élèves du secondaire ayant choisi une voie en formation professionnelle
 - Participation à la remise des prix en histoire à Saint-Léonard-d'Aston et à celle des prix en français, à Drummondville, organisées et financées par la Société St-Jean-Baptiste du Centre du Québec
 - Participation à la remise des prix du concours de dessins, organisé par l'Association des transporteurs scolaires
 - Participation à la finale régionale de *Secondaire en spectacle* à Plessisville
 - Accueil et participation à la tournée du président de l'Assemblée nationale à l'École Jeanne-Mance
 - Présence au concert de musique du printemps, du parascolaire des Chênes et de la Symphonie des jeunes.
- **ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES PARTENAIRES**
- Rencontre du conseil d'administration de la CCID
 - Rencontre du conseil des maires de la MRC Drummond
 - Tenue de 2 rencontres avec les élus de la municipalité de Saint-Lucien
 - Rencontre avec le directeur-général de la SDED

- Rencontre avec M. Yves Grondin, président du CCU, Ville de Drummondville
 - Rencontre avec le président de la fondation PEI-CSDC
 - Présence à différentes activités de la CCID, dont le Gala des Napoléon
 - Présence au souper hommage du comité « Affaires au féminin » de la CCID, où l'on honorait Mme Christiane Desbiens
 - Rencontre à Victoriaville avec monsieur le ministre Laurent Lessard : projets d'immobilisations
 - Présence au cocktail bénéfice de la fondation PEI-CSDC
 - Participation aux 3 chaînes humaines organisées par le comité de parents.
- **ACTIVITÉS AU SEIN DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**
- Participation au forum : « *Des régions mobilisées pour la réussite des élèves* »
 - Participation à la présentation du mémoire de la FCSQ devant la commission parlementaire pour l'étude du PL-86
 - Participation au forum sur la démocratie scolaire, organisé par l'Institut du nouveau monde
 - Participation aux conseils généraux et aux rencontres de la commission sur la mission éducative (*présidence d'une de ces rencontres*)
 - Participation à l'Assemblée générale annuelle
 - rencontre du critique en matière d'éducation de la CAQ et de 4 députés (*sur le PL-86*).
- **ACTIVITÉS AU SEIN DE LA CONCERTATION RÉGIONALE (FCSQ)**
- Tenue de 3 rencontres de concertation régionale
 - Président-hôte de la soirée de l'Ordre du mérite scolaire

17. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur le président invite Mme France Lefebvre à prendre place, pour la toute première fois, à son siège de directrice générale et à s'adresser aux membres du conseil des commissaires et aux directions de service.

D'entrée de jeu, Mme Lefebvre précise que son message sera éventuellement transmis à tous les parents et membres du personnel de la commission scolaire. Elle fait notamment état du processus de réflexion qui fut le sien, avant de soumettre sa candidature pour l'obtention du poste de directrice générale. Elle ne voit pas sa nomination comme une « *promotion* », mais bien comme une responsabilité dont il faut prendre grand soin. Elle n'a pas quitté une organisation parce que celle-ci allait mal, mais bien parce qu'elle a « *choisi* » la Commission scolaire des Chênes.

« *C'est moi vers vous, avec mes valeurs de bienveillance et de respect à l'endroit des élèves, des parents et du personnel. La commission scolaire est avant tout une entité humaine* », a notamment affirmé Mme Lefebvre, qui entend bien préconiser une gestion de proximité. Elle dédie donc à la commission scolaire sa confiance, son bagage d'expérience et toute une vie imprégnée du secteur de l'éducation.

SUITE, PAGE 22

Enfin, Mme Lefebvre a salué celle à qui elle succède, Mme Christiane Desbiens, de même que les directrices générales adjointes qui seront à ses côtés, en l'occurrence Chantal Sylvain et Carmen Lemire. Elle fait de même à l'endroit des directions de service qu'elle côtoiera prochainement et remercie le conseil de l'accueil qu'il lui a réservé.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 LETTRE D'ACCUEIL ET DE MANDATS – DIRECTION GÉNÉRALE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

En avril 2016, la Commission scolaire des Chênes confirmait l'embauche de Mme France Lefebvre, au poste de directrice générale. La date d'entrée en fonction de Mme Lefebvre, compte tenu des besoins de l'organisation qu'elle doit quitter, a été fixée au 1^{er} août 2016.

Dans ce cadre, et suivant l'initiative du président, le conseil des commissaires souhaite transmettre à Mme Lefebvre une « *lettre d'accueil et de mandats* » et officialiser ce processus par voie de résolution.

RÉSOLUTION CC : 2264/2016

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative du président de la Commission scolaire des Chênes, le conseil des commissaires souhaite adresser à la nouvelle directrice générale de la commission scolaire, Mme France Lefebvre, une lettre d'accueil et de mandats;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite, par cet écrit, informer Mme Lefebvre de l'environnement (*autant externe qu'interne*) dans lequel elle œuvrera;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que le conseil souhaite, par cet écrit, faire part à Mme Lefebvre de ses préoccupations, sous la forme d'objectifs à poursuivre dans l'exercice de ses fonctions; Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Marc Bergeron:

- D'adopter la lettre d'accueil et de mandats destinée à la nouvelle directrice générale de la Commission scolaire des Chênes, Mme France Lefebvre.
- D'acheminer ladite lettre à Mme Lefebvre.
- De transmettre, de façon officielle, les hommages et félicitations du conseil à Mme Lefebvre et lui souhaiter la plus cordiale bienvenue au sein de la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h17, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle